



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 23 octobre 1996 — N° 46

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

23 octobre 1996

23 octobre 1996

Le mercredi 23 octobre 1996

N° 46

La séance est ouverte à 10 h 05.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 48, Loi modifiant la Loi sur la Société générale de financement du Québec, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 48 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 48 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

Adoption

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Trudel, ministre des Affaires municipales, proposant que le projet de loi n° 135, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale (*titre modifié*), soit adopté.

23 octobre 1996

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

M. Pelletier (Abitibi-Est) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi concernant la Ville de Val-d'Or et le site historique classé du Village minier de Bourlamaque, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 215 est adopté.

Adoption

M. Pelletier (Abitibi-Est) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi concernant la Ville de Val-d'Or et le site historique classé du Village minier de Bourlamaque, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 215 est adopté.

Adoption du principe

Mme Leduc (Mille-Îles) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 203 est adopté.

Adoption

23 octobre 1996

Mme Leduc (Mille-Îles) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 203 est adopté.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

Mme Barbeau (Vanier) propose que le principe du projet de loi n° 193, Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés de la Commission des écoles catholiques de Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 193 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 193 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

À 12 h 36 , M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

<segment>

23 octobre 1996

La séance reprend à 15 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 53 Loi sur les appellations réservées et modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

La motion est adoptée.

Dépôt de documents

M. Landry, vice-premier ministre et ministre d'État de l'Économie et des Finances, dépose:

Le rapport, en date du 21 octobre 1996, de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics intitulé «Ensemble pour un Québec responsable».

(Dépôt n° 362-961023)

23 octobre 1996

M. Chevette, ministre d'État des Ressources naturelles, dépose:

Le rapport, en date du 8 octobre 1996, préparé par le Comité spécial d'examen de la situation du marché de l'essence au Québec.

(Dépôt n° 363-961023)

M. Ménard, ministre d'État à la Métropole, dépose:

Le rapport annuel de la Société du Palais des congrès de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 364-961023)

Le rapport annuel de la Société Innovatech du Grand Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 365-961023)

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Les rapports annuels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996, des régies régionales de la santé et des services sociaux suivantes: Chaudière-Appalaches et Nunavik.

(Dépôt n° 366-961023)

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, dépose:

Le rapport annuel de l'Office des ressources humaines, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 367-961023)

M. Bégin, ministre de la Justice, dépose:

23 octobre 1996

Le rapport annuel de la Commission des affaires sociales, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 368-961023)

Dépôt de rapports de commissions

M. Sirros (Laurier-Dorion) dépose:

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 17 octobre 1996, a examiné les engagements financiers du ministère des Ressources naturelles, secteur mines, contenus dans les listes des mois de janvier 1991 à août 1996.

(Dépôt n° 369-961023)

Dépôt de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis) dépose:

Deux extraits de pétition demandant une enquête sur des irrégularités qui auraient été commises lors du référendum de 1995:

—l'extrait d'une pétition signée par 457 électeurs québécois;

(Dépôt n° 370-961023)

—l'extrait d'une pétition signée par 16 881 électeurs québécois.

(Dépôt n° 371-961023)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

23 octobre 1996

L'Assemblée procède au vote sur la motion de M. Trudel, ministre des Affaires municipales, proposant que le projet de loi n° 135, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale (*titre modifié*), soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 60 en annexe)

Pour: **64** Contre: **41** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 135 est adopté.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

—la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre sa consultation générale sur le document de consultation sur la réforme du Régime de rentes du Québec intitulé «Pour vous, vos enfants: garantir l'avenir du Régime de rentes du Québec»;

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

—la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre sa consultation générale sur le projet de loi n° 12, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

M. le Président donne les avis suivants:

—la Commission de la culture se réunira afin de poursuivre sa consultation générale sur le document intitulé «Les enjeux du développement de l'inforoute québécoise»;

—la Commission de l'Assemblée nationale se réunira afin de statuer sur diverses affaires courantes,

23 octobre 1996

dont la désignation de membres à la sous-commission de la réforme parlementaire.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président prend en délibéré une demande de directive de la part de M. Bélanger, leader du gouvernement, relativement à l'application de la règle du *sub judice* dans le cas du dépôt de pétitions à l'Assemblée.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Ouimet (Marquette) propose:

QU'afin de favoriser la réussite scolaire et l'égalité des chances du plus grand nombre de jeunes, l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec qu'il garantisse dès maintenant et de façon non équivoque, pour septembre 1997:

-l'accès gratuit et à temps plein aux services de garde ou de maternelle pour tous les enfants de 4 ans de milieux économiquement défavorisés;

-l'accès à la maternelle temps plein à tous les enfants de 5 ans de milieux économiquement défavorisés;

-le financement de ces mesures à même les crédits du ministère de l'Éducation tout en tenant compte que 58 % des écoles publiques montréalaises sont considérées comme des écoles défavorisées.

23 octobre 1996

Avant que le débat ne s'engage, M. le Président répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion: dix minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique; cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Ouimet.

À la fin de son intervention, Mme Marois, ministre de l'Éducation, propose:

QUE la motion en discussion soit amendée par:

- 1^ole remplacement, dans la deuxième ligne, des mots «demande au» par les mots «est d'avis que»;
- 2^ole remplacement, dans la troisième et la quatrième ligne, des mots «qu'il garantisse dès maintenant et de façon non équivoque, pour septembre 1997» par les mots «devrait assurer, en tenant compte de sa capacité financière et selon un échéancier réaliste»;
- 3^ole remplacement, dans le premier alinéa, des mots «garde ou de maternelle» par les mots «maternelle ou aux services de garde, moyennant une faible contribution,»;
- 4^ol'ajout, dans le deuxième alinéa après le mot «ans», des mots «en accordant la priorité à ceux»;
- 5^ole remplacement, dans le troisième alinéa, des mots «ministère de l'Éducation» par les mots «gouvernement du Québec».

23 octobre 1996

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QU'afin de favoriser la réussite scolaire et l'égalité des chances du plus grand nombre de jeunes, l'Assemblée nationale est d'avis que le gouvernement du Québec devrait assurer, en tenant compte de sa capacité financière et selon un échéancier réaliste:

- l'accès gratuit et à temps plein aux services de maternelle ou aux services de garde, moyennant une faible contribution, pour tous les enfants de 4 ans de milieux économiquement défavorisés;
- l'accès à la maternelle temps plein à tous les enfants de 5 ans en accordant la priorité à ceux de milieux économiquement défavorisés;
- le financement de ces mesures à même les crédits du gouvernement du Québec tout en tenant compte que 58 % des écoles publiques montréalaises sont considérées comme des écoles défavorisées.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 199 du Règlement, le débat se poursuit sur la motion principale proposée par M. Ouimet et sur l'amendement de Mme Marois, sous réserve de la recevabilité de ce dernier que M. Brouillet, vice-président, prend en délibéré.

Puis, M. Brouillet, vice-président, déclare recevable l'amendement présenté par Mme Marois.

Le débat terminé, M. Brouillet, vice-président, met aux voix l'amendement de Mme Marois.

Des votes par appel nominal sont exigés sur cet amendement et sur la motion principale.

À la demande de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, ces votes sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 18 h 01, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 24 octobre 1996, à 14 heures.

23 octobre 1996

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

<segment>

23 octobre 1996

ANNEXE

VOTES PAR APPEL NOMINAL

Sur la motion de M. Trudel, ministre des Affaires municipales, proposant que le projet de loi n° 135, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale (*titre modifié*), soit adopté:

(Vote n° 60)

POUR - 64

Barbeau	Boucher	Gendron	Paquin
Baril	Boulerice	Harel	Payne
(<i>Arthabaska</i>)	Brassard	Jolivet	Pelletier
Baril	Brien	Julien	Perreault
(<i>Berthier</i>)	Campeau	Jutras	Perron
Beaudoin	Caron	Lachance	Rioux
Beaulne	Carrier-Perreault	Landry	Robert
Beaumier	Charest	(<i>Verchères</i>)	Rochon
Bégin	Chevrette	Laprise	Saint-André
Bélanger	Cliche	Laurin	Signori
(<i>Anjou</i>)	Côté	Leduc	Simard
Bertrand	Désilets	Lelièvre	(<i>La Prairie</i>)
(<i>Charlevoix</i>)	Deslières	Léonard	Simard
Bertrand	Dion	Létourneau	(<i>Richelieu</i>)
(<i>Portneuf</i>)	Doyer	Malavoy	Trudel
Blackburn	Facal	Marois	Vermette
Blais	Gagnon	Ménard	
Boisclair	Garon	Morin	
Bouchard	Gaulin	(<i>Dubuc</i>)	

CONTRE - 41

Beaudet	Brodeur	Delisle	Houda-Pepin
Bélanger	Chagnon	Dionne	Johnson
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Charbonneau	Farrah	Kelley
Benoit	(<i>Bourassa</i>)	Frulla	Lafrenière
Bergman	Cherry	Gagnon-Tremblay	
Bissonnet	Ciaccia	Gautrin	Laporte
Bordeleau	Copeman	Gauvin	Lefebvre
Bourbeau	Cusano	Gobé	LeSage

23 octobre 1996

Loiselle

MacMillan

Paradis

Vaive

Marsan

Parent

Vallières

Mulcair

Sirros

Williams

Ouimet

Thérien

ABSTENTION - 0